



Editorial

Le contrat de rivière Cère entre sans sa huitième année. Son bilan, positif, repose sur l'engagement de tous les maîtres d'ouvrage concernés par le bassin de la Cère : collectivités territoriales, communauté d'agglomération du bassin d'Aurillac, communautés de communes, services de l'Etat, associations...



Louis Jacques LIANDIER
Président du Comité de Rivière
Vice-Président du Conseil
Général du Cantal

Au-delà d'opérations importantes déjà réalisées, telles que la réhabilitation de seuils ou l'amélioration de stations d'épuration, il faut se féliciter de l'émergence d'un « esprit Cère » qui laisse espérer que ce bassin est revenu durablement au centre des préoccupations des décideurs et du public.

Beaucoup reste à faire, en particulier pour sécuriser la qualité de l'eau des rivières et de la retenue de Saint-Etienne-Cantalès. Pour cela, il faut encore réduire les pollutions domestiques, industrielles mais aussi agricoles. Ces dernières avec sans doute plus de vigilance que naguère. Les charmes de ce magnifique bassin mériteraient d'être mieux connus. A ce titre la dynamique touristique engagée sur la vallée de la Dordogne pourrait représenter une véritable opportunité pour le bassin de la Cère.

Il s'agit donc, à l'évidence, de poursuivre l'effort collectif engagé depuis 1999, pour que la Cère et ses affluents, qui ont été depuis la nuit des temps les complices privilégiés de l'homme, continuent à combler durablement nos besoins et nos aspirations.

SOMMAIRE

- p1. GROS PLAN : Les Gorges de la Cère en fête
- p2. DOSSIER: Histoire d'abreuvoir ou comment protéger la Cère ?
- p3. Zones humides et milieux remarquables du bassin versant de la Cère
- p3. A la découverte de la rivière Cère
- p3. Balade contée dans le marais de Cassan et Prentegarde
- p4. Le ruisseau d'Orgues toujours fermé aux saumons et aux lamproies
- p4. Développement algal dans la traversée de Laroquebrou
- p4. Sous l'aile du dragon

GROS PLAN

Les Gorges de la Cère en fête

La dixième édition de la journée des gorges de la Cère s'est déroulée le 12 juin dernier sous le signe de l'esprit sportif et de l'amour des gorges. Organisée depuis 1995 par l'association touristique des gorges de la Cère, présidée par Jean-Pierre Briges, avec l'appui de bénévoles, cette manifestation a intéressé les adeptes de la marche, du cyclotourisme et de la nature.

Au cœur de Lamativie, petit village lotois, 300 participants ont été accueillis tout au long de la journée pour les départs des différents circuits. « Avec les différentes expositions de photos anciennes, naturalistes, patrimoniales ainsi que des sculptures, tableaux et artisanat local, c'est tout un ensemble qui concourt à la réussite de la manifestation ».

En ce 12 juin, les gorges de la Cère ont donc permis l'union du sport, de la convivialité et de la découverte de la nature. Il ne fait aucun doute que la 11^e édition rassemblera à nouveau un grand nombre d'amateurs des plaisirs simples qu'offrent ces gorges préservées. **Rendez-vous le 11 juin 2006 à St-Julien le Pèlerin.**



DOSSIER : histoire d'abreuvoir ou comment protéger la Cère.

Le comité de rivière Cère s'est fixé comme objectif prioritaire l'amélioration de la qualité des eaux du bassin versant. Pour atteindre cet objectif de nombreux progrès ont d'ores et déjà été réalisés sur l'assainissement. Mais d'autres sources de pollution subsistent, dont le bétail.

Sur les rives de la Cère, du Pontal et d'autres affluents, on abreuve souvent le bétail en lui donnant un accès direct aux ruisseaux, rivières ou plans d'eau. Cet accès direct soulève plusieurs questions et inquiétudes à la fois pour les milieux (pollution de l'eau, destruction des berges et colmatage du lit) et pour l'activité agricole (dégradation de l'état sanitaire des animaux, érosion des parcelles).

Il est nécessaire aujourd'hui de mener des actions simples pour limiter les dégradations consécutives à l'abreuvement du bétail dans les rivières. Le meilleur moyen est de séparer totalement les animaux de la source d'eau au moyen de clôtures et d'installer un système d'abreuvement à distance. Dans les exploitations ayant aménagé leurs points d'abreuvement, on observe une augmentation de la production laitière pouvant aller jusqu'à près de 10% durant la saison de paissance. En faisant du bien à la rivière, on fait aussi du bien au bétail.

Un usage qui porte atteinte aux rivières...

Les déjections animales :

Les animaux qui accèdent librement aux cours d'eau défèquent aux abords et dans l'eau. La matière organique et les éléments nutritifs présents dans les déjections animales s'ajoutent à ceux contenus dans les rejets domestiques, industriels et agricoles. Ils contribuent à l'altération de la qualité des eaux et favorisent la croissance excessive d'algues (eutrophisation). Les excréments introduisent également des agents pathogènes (bactérie, champignon) qui peuvent gêner l'alimentation en eau potable ou la baignade.

Le piétinement des berges et du lit :

Il contribue à la disparition de la végétation des berges et aux phénomènes d'érosion qui peuvent se traduire par un colmatage du lit et des frayères à poissons.

...et qui présente un risque pour le bétail

Malheureusement, l'eau des rivières n'est pas toujours de bonne qualité. De plus, en accédant directement à la rivière, les animaux souillent leur eau de boisson. Les éleveurs prennent un risque pour la santé du troupeau et donc pour sa productivité en l'abreuvent avec une eau dont la qualité est aléatoire.

- augmentation de la fréquence de maladies transmissibles par l'eau (leptospirose, mammite, douve du foie...) qui peuvent contaminer un troupeau entier en 24 heures ;
- blessures aux pattes et aux sabots (piétin).

Des solutions existent

La pompe à museau

En cherchant à boire, l'animal actionne une pompe mécanique reliée au cours d'eau.

Ce type d'abreuvoir s'adapte à la totalité des cours d'eau. Il peut concerner les élevages bovins et équin (<30 UGB*). L'installation et le déplacement sont faciles et il n'exige pas un gros entretien. Son coût est compris entre 40 et 50€ / UGB*.



La descente aménagée

Elle permet une alimentation directe des animaux au cours d'eau, sans risque de piétinement.



Ce système n'est pas adapté au cours d'eau aux débits d'étiage trop faibles, il peut concerner les troupeaux de 10 à 20 têtes. L'installation est délicate et il y a un risque de dégradation lors des crues. Son coût est compris entre 70 et 90€/UGB.

La pompe alimentée par énergie solaire

Des capteurs solaires fournissent de l'électricité à une pompe qui remplit l'abreuvoir. Une batterie stocke de l'électricité pour assurer un approvisionnement continu la nuit et par temps couvert. Ce système est privilégié sur les puits et retenues, il peut concerner tous types d'élevage (10-30 UGB). Son installation nécessite l'appui d'un professionnel. Son coût est compris entre 80 et 110€/UGB.

Et d'autres solutions encore : les abreuvoirs gravitaires, l'énergie éolienne et le béliet hydraulique.



2006, mise en place de sites de démonstration sur la Cère et ses affluents : appel aux agriculteurs volontaires

Si vous êtes volontaires pour la mise en place d'un site pilote de remontée de point d'abreuvement sur votre exploitation, contactez **Vincent NIGOU** à la chambre d'agriculture du Cantal au **04.71.45.55.49**

Sources: chambre d'agriculture du Cantal et guide technique des systèmes d'abreuvement au pâturages (contrat de rivière Célé, 2006)

* UGB: Unité Gros Bétail



Zones humides et milieux remarquables du bassin versant de la Cère

Lors de la première phase (1999-2003) du contrat de rivière une étude des zones naturelles d'intérêts prioritaires a été réalisée dans les gorges de la Cère sur la partie aval du bassin (Lot et Corrèze). Cette étude définit une stratégie de conservation des zones et des sites prioritaires au regard de leurs caractéristiques écologiques. L'enjeu de cette action est d'initier ou de poursuivre la gestion patrimoniale (préservation et valorisation) des paysages et des milieux naturels remarquables du bassin versant de la Cère.



Pour sensibiliser la population sur ces problématiques trois actions ont été engagées:

- Réalisation d'une exposition composées de cinq panneaux (le contrat de rivière Cère, les gorges de la Cère, la Loutre d'Europe, la Moule perlière et le Grand Rhinolophe) dont l'inauguration est prévue lors du prochain Comité de Rivière (1er trimestre).
- Mise en place d'une campagne de sensibilisation auprès des scolaires (encart à droite).
- Animation territoriale engagée par le CREN Limousin et le CREN Midi-Pyrénées

Le plan départemental de gestion des zones humides réalisé par le Conseil Général du Cantal identifie le bassin versant cantalien de la Cère comme un espace prioritaire pour la réalisation d'inventaire et la définition de plans de gestion. C'est à ce titre que le programme d'action du contrat de rivière Cère prévoit la réalisation d'une étude qui permettra de définir une stratégie ciblée de protection des espaces naturels remarquables et des zones humides sur la Cère et d'identifier les meilleures voies possibles pour les valoriser. Cette étude sera réalisée par le bureau d'étude CESAME et débutera au **printemps 2006**.

A la découverte de la rivière Cère

Le contrat de rivière prévoyait la mise en place d'une campagne de sensibilisation au patrimoine naturel. L'objectif était notamment de sensibiliser et responsabiliser les enfants vis à vis de la ressource en eau. Cette campagne a été menée en juin dernier auprès des élèves (CE2, CM1 et CM2) des écoles de Bretenoux, Camps-Saint-Mathurin et La Chapelle Saint-Géraud.

Les enfants ont ainsi accueilli durant une journée, Jean-Michel Teulière, animateur au centre nature la Loutre. L'animation s'est déroulée en deux étapes:

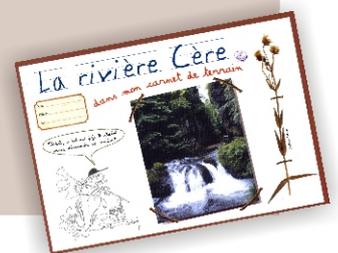
- la matinée en classe, autour d'un jeu pédagogique qui permet de transmettre de l'information sur le cycle de l'eau, la vie aquatique, la gestion au quotidien et les sources de pollution.
- l'après-midi sur le terrain, les élèves investissent un ruisseau proche de l'école, affluent de la Cère. Ils partent à la découverte du milieu et récoltent quelques petits animaux qui y vivent. La récolte terminée, l'enfant observe et décrit ses différentes trouvailles.



A la fin de la journée, un livret pédagogique "La rivière Cère dans mon carnet de terrain" est remis aux enfants pour assurer une continuité avec l'animation.

Nouveau ! Un livret pédagogique pour découvrir la rivière Cère en s'amusant

Disponible auprès d'Alice
RENAUX au 04.71.68.01.94
ou téléchargeable sur
www.eptb-dordogne.fr,
rubrique contrat de rivière
Cère



Balade contée dans le marais de Cassan et Prentegarde



Le 11 septembre 2005, les élus du SIVU Auze ouest Cantal et le CEPA ont proposé une animation originale, non tournée vers une découverte scientifique et/ ou naturaliste du site mais vers une approche plus culturelle via le conte. Le mois de septembre avec ses possibles brouillards a été retenu. La toponymie du site Prentegarde venue de "Prends garde" aux dangers du marais et la volonté de mobiliser des participants au delà des personnes déjà sensibles à l'environnement ont été des arguments forts.



Le ruisseau d'Orgues toujours fermé aux saumons et aux lamproies

L'analyse des populations piscicoles observées en 1998, dans le cadre des études préalables du contrat de rivière, confirme une qualité de milieu très forte sur la zone amont du ruisseau d'Orgues. Deux espèces grandes migratrices, le saumon atlantique et la lamproie marine peuvent s'y reproduire naturellement. Le ruisseau d'Orgues et ses affluents sont les sites les plus intéressants de la basse Cère en terme de surface de production. Cependant, la présence de seuils limite l'accès à ces surfaces et trois chaussées devraient être équipées pour permettre d'exploiter l'ensemble de la capacité d'accueil.

L'année 2006 devrait voir apparaître une passe à poissons sur la chaussée de la pisciculture de la Fialicie.

Sous l'aile du dragon



La vallée de l'Authre fête la poésie... Le Coulobre vous donne rendez-vous le vendredi **24 mars** à Jussac pour un banquet spectacle et le samedi **8 juillet** pour une randonnée nocturne poétique à Ytrac.

Venez vous imprégner des ambiances de la vallée de l'Authre et rencontrer des poètes d'ici et d'ailleurs. Renseignements: mairie de Marmanhac, 04.71.47.30.43

Nouvel arrêté de rejets pour la laiterie 3A, qui a achevé ses travaux d'assainissement avec la mise en place d'un traitement tertiaire (déphosphatation). Le Coulobre continuera à suivre la qualité de l'eau à l'aval de ce point.

Développement algal dans la traversée de Laroquebrou

On observe depuis plusieurs années un développement algal dans la traversée du bourg de Laroquebrou. Ce développement est dû à l'addition de plusieurs phénomènes : faible vitesse, teneurs excessives en phosphates, éclairage fort et réchauffement de l'eau.

Pour lutter contre ce phénomène, il faut :

- poursuivre les travaux d'assainissement et de réhabilitation du réseau pour supprimer les rejets directs dans la Cère,
- prospecter des pistes de solutions en rapport avec les autres facteurs qui influent sur le développement des algues et notamment la dynamique d'écoulement. Il est indéniable que la création de la chaussée à l'aval du bourg (+/-1960) a perturbé la dynamique sur ce tronçon.

Il paraît cependant difficile aujourd'hui d'envisager sa destruction car elle abrite une canalisation qui transfère les eaux usées de la rive gauche vers la rive droite où se situe la station d'épuration.



Un pas de plus dans la lutte contre l'eutrophisation de la retenue de Saint-Etienne-Cantalès

Le Coulobre félicite la commune de Saint-Etienne-Cantalès, en rive du lac, pour la création du réseau d'assainissement et la mise en service (automne 2005) de sa première station d'épuration d'une capacité de 300 équivalents habitants.



EPIDOR - Etablissement Public Territorial du Bassin de la Dordogne
BP 22, 15 200 MAURIAC
04.71.68.01.94
epidor.hd@eptb-dordogne.fr

Animatrice du contrat de rivière :
Alice RENAUX
a.renaux@eptb-dordogne.fr

Permanence à la mairie de Bretenoux le premier jeudi de chaque mois (10-12h, 14-16h)

Cette lettre est financée par l'Etat, l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et les départements du Cantal, de la Corrèze et du Lot.



EPIDOR est un établissement public qui regroupe les six départements traversés par la Dordogne (63, 15, 19, 46, 24, 33). Son but : favoriser un développement coordonné et durable du bassin de la Dordogne.

L'établissement est administré par les conseillers généraux membres et il est aujourd'hui présidé par Bernard Cazeau, Sénateur de la Dordogne et Président du Conseil Général de la Dordogne. Il regroupe des spécialistes de la gestion de l'eau.

Il a reçu le mandat de favoriser la concertation, de renforcer les partenariats et d'offrir un service de conseil et d'accompagnement technique et scientifique ouvert à tous.

Retrouvez cette lettre et d'autres informations sur le site www.eptb-dordogne.fr

